

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02374 Numéro SIREN : 811 440 825 Nom ou dénomination : 4BTEC

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2021 sous le numéro de dépôt 4431

Désignation de l'entreprise		4BTEC		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		39 RUE DES CHAMPS ELYSEES 94250 GENTILLY			
SIRET		8 1 1 4 4 0 8 2 5 0 0 0 1 6			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE - 9-ÉV. 2021
SOUS LE N° 6431

		Exercice N clos le		13/11/2020	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	123 403	
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	577	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II		096	098	123 980	
Total général (I + II)		110	112	123 980	

PASSIF

		Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	12 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	200
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	
	Report à nouveau	134	57 550
	Résultat de l'exercice	136	18 947
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	88 697
	Provisions pour risques et charges	Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	3 698
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	26 540
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	1 308
	Produits constatés d'avance	174	
Total III		176	35 284
Total général (I + II + III)		180	123 980

RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 4BTEC

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209	139 959	210	139 959
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
		Services *			217		218	6 050
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	704
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	146 714
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	115 598
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	7 329
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	1 952	244	1 952
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements *						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262	
{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260				
Total des charges d'exploitation (II)							264	124 879

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	21 835
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)				294	
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	2 888

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII) 310 18 947

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

18 947

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 275		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	

Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990		
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		387
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
Droit divers	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite	641					

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352	21 835	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :								360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							370	21 835	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Plan comptable général en vigueur)

de la société **4 BTEC**

E.U.R.L. au CAPITAL de 12 000 Euros.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Durée de l'exercice : 12 mois

TOTAL DU BILAN :	123 980 €
RESULTAT - BENEFICE :	18 947 €

**TOUS LES ELEMENTS DE CETTE ANNEXE FONT PARTIE INTEGRANTE DES
COMPTES ANNUELS qui ont été établis par le Président.**

ELEMENTS DE L'EXERCICE

TROIS ELEMENTS ESSENTIELS

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE
RESULTAT

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Les principes généraux de prudence, régularité, sincérité et image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- . Continuité de l'exploitation,
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices.

LIMINAIRE :

Conformément aux prescriptions légales, la comptabilité de l'exercice a été établie selon le PCR en vigueur.

REGLES ET METHODES :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée prévue et de la nature du matériel (cf. état 2033 C).

Les stocks ont été valorisés selon la méthode premier entré premier sorti.

Les opérations en devises sont insignifiantes voire nulles.

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation.

ELEMENT II DE L'ANNEXE

- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

- <i>Etat de l'actif immobilisé :</i>	N°2033 A
- <i>Etat des amortissements :</i>	N°2033 C
- <i>Etat des provisions :</i>	N°2033 D
- <i>Etat des échéances des créances :</i>	N°2033 A
- <i>Etat des échéances des dettes :</i>	N°2033 A
- <i>Réévaluation :</i>	N°2033 C

B) JOINT SUR PAPIER LIBRE AUX IMPRIMES FISCAUX :

- . Produits à recevoir,
- . Charges à payer,
- . Charges et produits constatés d'avance.

C) INFORMATIONS GENERALES :

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les stocks.

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les immobilisations.

Les différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant et les frais d'établissement sont peu significatifs.

L'entreprise n'a pas comptabilisé de frais de recherche et de développement à l'actif de son bilan.

Il n'y a pas de charges à répartir sur plusieurs exercices.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

Le fonds de commerce a été créé par l'associé unique.

D) INFORMATIONS PARTICULIERES AUX SOCIETES :

1) Aucune avance n'a été consentie aux associés.

2) La société a la forme de SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE.

3) Au 01 JANVIER 2019, le capital fixé dans les statuts représente un montant de 12 000 €,

Son capital au 31 DECEMBRE 2019 reste inchangé.

ELEMENT III DE L'ANNEXE

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

CREDIT BAIL : ETAT 2033 B

ENGAGEMENTS FINANCIERS : ETAT 2033 A

B) DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

NEANT

C) PRISES DE PARTICIPATIONS :

L'entreprise ne possède ni filiale ni participations.

Elle n'est filiale d'aucune autre société et n'entre dans aucun périmètre de consolidation.

SASU 4BTEC
Société au capital de 12 000 €
39 Rue des Champs Elysées
94250 GENTILLY
SIREN N° 811 440 825

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le trente juin à 17h00, au siège social

Monsieur Azzedine BOUDA, actionnaire unique de la Société par Action Simplifiée Unipersonnelle au capital de 12 000 € dont le siège social est à Gentilly 94250, 39 Rue des Champs Elysées, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 811 440 825 et président de ladite société,

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

En sa qualité de Président, l'actionnaire unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- l'affectation des résultats ;
- la constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du NCC ;

Première décision : l'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'il les a établis et se soldant par un bénéfice de 18 947 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

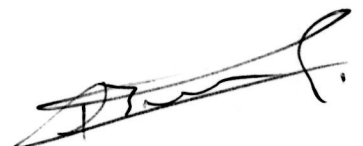
Deuxième décision : L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 18 947 € en :

- Affectation en totalité en report à nouveau soit 18 947 € (centimes à parfaire).

Troisième décision : conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du NCC, l'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article mentionné ci-dessus n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Quatrième décision : L'actionnaire unique approuve la rémunération du président qui s'est élevé à 0 € pour l'exercice 2019. Cette rémunération pourra varier selon la convention applicable aux cadres de la profession. Le président aura droit à une éventuelle prime de bilan. Les frais qu'il expose dans l'intérêt social lui seront remboursés sur justificatifs.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.



SAS 4BTEC
Société au capital de 12 000 €
39 Rue des Champs Elysées
94250 GENTILLY
SIREN N° 811 440 825

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 146 010 € contre 142 676 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 2,33%.

Le total des charges d'exploitation ressort à 124 879 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 104 701 € au titre de l'exercice précédent.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est de 0 € contre 0 € pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le résultat d'exploitation ressort à + 21 835 € contre + 38 002 € pour l'exercice précédent, marquant une nette progression.

Le résultat financier, d'un montant de 0 € contre 0 € pour l'exercice précédent, fait ressortir un résultat courant avant impôts de + 21 835 € contre + 32 002 € au 31 décembre 2016.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 0 €, contre 0 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 2 888 € contre 5 700 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un bénéfice de 18 947 €.

Ce résultat se trouve en nette augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 32 302 €.

Dettes fournisseurs

Nous vous présentons la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (C.Com. Art. L. 441-6-1 et D. 441-4 ; LME art. 24-II) pour les deux derniers exercices.

Exercices	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
2019	26 540 €	0 €	0 €	0 €
2018	14 310 €	0 €	0 €	0 €

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous souhaitons développer l'activité.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 18 947 euros, que nous vous proposons d'affecter en totalité "Report à nouveau" (centimes à parfaire) un montant de 18 947 , le portant ainsi à + 76 497 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividende total	Autres revenus distribués	
31.12.2018	NEANT	-	
31.12.2017	NEANT	-	
31.12.2016	NEANT	-	

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal d'un montant de 0 € au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce.

Ratification de la rémunération du président

Nous vous demanderons de ratifier le montant brut alloué au président au cours de l'exercice écoulé.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Fait à Gentilly,
Le 30 Juin 2020,
Le président.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. L. L.', written over a horizontal line.